

Appropriate documentation on file

Signature of Nurse _____

Date & Time _____

YYYY/MM/DD

Révisé en avril 2020

Les personnes qui travaillent avec des enfants ou font du bénévolat auprès d'eux dans un centre de garde **doivent** avoir obtenu les vaccins suivants :

Vaccin	Exigences
Tétanos, diphtérie, coqueluche (dcaT)	<ul style="list-style-type: none">• Une dose pour adulte administrée dix ans après l'administration de la dose de rappel à l'adolescence (généralement entre 24 et 26 ans)
Tétanos, diphtérie (dT)	<ul style="list-style-type: none">• Dose de rappel administrée tous les dix ans après l'administration de la dose du vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche à l'âge adulte
Rougeole, oreillons et rubéole (ROR)	<ul style="list-style-type: none">• Adultes nés avant 1970 – considérés comme immunisés, aucun vaccin requis• Adultes nés en 1970 ou plus tard – au moins 1 dose (2 doses recommandées) <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none">• Une analyse de laboratoire confirmant l'immunité est requise si la date de vaccination ne peut être confirmée ou si on ne peut fournir d'attestation clinique de la maladie. Si la personne est immunisée, aucun vaccin n'est requis.
Varicelle	<ul style="list-style-type: none">• 2 doses <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none">• Une analyse de laboratoire confirmant l'immunité est requise si la date de vaccination ne peut être confirmée ou si on ne peut fournir d'attestation clinique de la maladie. Si la personne est immunisée, aucun vaccin n'est requis.

Les vaccins supplémentaires suivants sont recommandés : **vaccin contre l'hépatite A, vaccin contre l'hépatite B, vaccin méningococcique et vaccin annuel contre la grippe.**

Exemptions de la vaccination requise :

Certaines personnes ne peuvent recevoir les vaccins requis pour des raisons médicales. Dans ce cas, il faut remplir une Déclaration d'exemption médicale, qui doit être signée par le fournisseur de soins de santé de l'employé(e) ou du (de la) bénévole. La Déclaration est accessible à :

<http://www.forms.ssb.gov.on.ca/mbs/ssb/forms/ssbforms.nsf/FormDetail?OpenForm&ACT=RDR&TAB=PROFILE&SRCH=&ENV=WWF&TIT=010-3041F&NO=010-3041F>.

Les employés et bénévoles qui s'opposent à la vaccination requise doivent remplir une déclaration de conscience ou de croyance religieuse, qui est accessible à :

<http://www.forms.ssb.gov.on.ca/mbs/ssb/forms/ssbforms.nsf/FormDetail?OpenForm&ACT=RDR&TAB=PROFILE&SRCH=&ENV=WWF&TIT=010-3042F&NO=010-3042F>.

En cas d'éclosion, les employés et bénévoles visés par une exemption seront admis dans le centre de garde uniquement lorsque le Bureau de santé aura déclaré que l'éclosion est terminée.